
PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

17 FÉVRIER 2006

156^e et 157^e Cahiers de la Cour des comptes

**Observations et documents
soumis au Parlement wallon**

Fascicules II ter

**Fascicule complémentaire
comprenant les comptes de l'Institut du patrimoine wallon
pour les années 1999 et 2000**

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. Comptes d'exécution du budget de l'Institut du patrimoine wallon	3
3. Comptes de résultats et bilans	5
4. Conclusions	8
Annexe	9

FASCICULE COMPLÉMENTAIRE
COMPRENANT LES COMPTES DE L'INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON
POUR LES ANNÉES 1999 ET 2000
ET RÉSULTATS À INSÉRER DANS LES DÉCRETS DE RÈGLEMENT DÉFINITIF
DES BUDGETS DUDIT INSTITUT POUR LES ANNÉES 1999 ET 2000

1. Introduction ⁽¹⁾

Par dépêche du 8 septembre 2005, le ministre chargé du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine de la Région wallonne a transmis à la Cour un fascicule complémentaire de l'annexe 1 des comptes généraux de ladite Région pour les années 1999 et 2000. Il contient les comptes d'exécution du budget de l'Institut du patrimoine wallon pour les années 1999 et 2000, accompagnés des comptes de résultats et bilans afférents à ces années.

Ces comptes ne figuraient pas dans le premier fascicule de l'annexe 1 des comptes généraux 1999 et 2000 parce qu'au moment de la reddition de ceux-ci (2), ces comptes n'étaient pas encore établis.

Cet envoi complémentaire clôture la reddition des comptes des années budgétaires 1999 et 2000.

2. Comptes d'exécution du budget de l'Institut du patrimoine wallon

Conformément à l'article 93, § 1^{er}, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat et à l'article 6, § 3, de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, le compte d'exécution du budget des organismes de la catégorie A doit faire l'objet d'un projet de décret de règlement définitif.

Par sa lettre du 5 juillet 2005, la Cour a informé le ministre chargé du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine de la clôture du contrôle des comptes de l'Institut pour les années 1999 à 2001 (3). La Cour a également communiqué au ministre les principales remarques se dégageant dudit contrôle, portant principalement sur le contrôle des engagements et des dépenses, sur l'attribution d'un marché de services en méconnaissance des dispositions de la loi du 24 décembre 1993 et sur l'établissement des comptes d'exécution du budget. A ce sujet, il est noté que la Cour a corrigé la présentation de ceux-ci pour ne tenir compte que des articles et crédits votés par le Parlement wallon.

(1) Sauf mention contraire, les montants repris dans le présent rapport sont exprimés en francs.

(2) Les comptes généraux des années 1999 et 2000 ont été transmis à la Cour à l'appui de dépêches ministérielles respectivement datées du 19 décembre 2002 et 24 juin 2003.

(3) Pour rappel, un premier contrôle relatif à ces exercices 1999 à 2001 avait été effectué en 2003. Celui-ci avait révélé que l'Institut n'avait clôturé définitivement aucun compte, qu'il n'existait aucun bilan définitif et qu'il n'était pas possible d'établir la concordance entre les enregistrements comptables et budgétaires. Tenant compte des remarques et recommandations de la Cour, l'Institut a établi des comptes définitifs pour ces exercices. Ils ont été transmis à la Cour au début de l'année 2005.

Les résultats des comptes d'exécution du budget de l'Institut du patrimoine wallon pour les années 1999 et 2000 peuvent être arrêtés comme suit :

ANNÉE 1999

A. RECETTES

Les prévisions, à	0
Les recettes imputées, à	180.890.067
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à	- 180.890.067

B. DÉPENSES

Les crédits alloués par les décrets budgétaires, à	0
Les dépenses imputées, à	44.696.927
Les dépassements de crédits à régulariser par l'inscription de crédits complémentaires dans le décret de règlement définitif du budget, à	44.696.927
Le montant des crédits à annuler, à	0

C. RÉSULTAT

Le résultat des recettes et des dépenses de l'Institut du patrimoine wallon, à	136.193.140
– soit les recettes, de	180.890.067
– moins les dépenses, de	44.696.927

Etant donné qu'aucun budget concernant l'Institut du patrimoine wallon n'avait été voté par le Parlement wallon, il convient de régulariser la totalité des dépenses effectuées (4) (44.696.927 francs) par l'attribution de crédits complémentaires.

ANNÉE 2000

A. RECETTES

Les prévisions, à	185.326.000
Les recettes imputées, à	210.973.431
La différence entre les prévisions et les recettes imputées, à	- 25.647.431

B. DÉPENSES

Les crédits alloués par les décrets budgétaires, à	199.163.000
Les dépenses imputées, à	136.019.201
Les dépassements de crédits à régulariser par l'inscription de crédits complémentaires dans le décret de règlement définitif du budget, à	7.213.786
Le montant des crédits à annuler, à	70.357.585

C. RÉSULTAT

Le résultat des recettes et des dépenses de l'Institut du patrimoine wallon, à	74.954.230
– soit les recettes, de	210.973.431
– moins les dépenses, de	136.019.201

(4) Les comptes d'exécution du budget des années 1999 et 2000 rectifiés par les soins de la Cour sont joints en annexe. Ils répartissent d'une manière adéquate les dépenses entre les différents articles, mettant ainsi en évidence le montant des crédits complémentaires à voter.

Les crédits légaux, octroyés pour l'exercice 2000, ont été dépassés jusqu'à concurrence de 7.213.786 francs (5). Des crédits complémentaires devront être sollicités à due concurrence dans le décret de règlement définitif du budget de l'Institut du patrimoine wallon pour l'année 2000.

3. Comptes de résultats et bilans

En vertu de l'article 37 de l'arrêté royal du 7 avril 1954 (6), les comptes que les organismes dressent en exécution des articles 29 et 30 (le compte de variation de patrimoine – ou le bilan – et le compte de résultats) sont annexés au projet de décret de règlement du budget.

Les comptes de résultats et les bilans relatifs aux années 1999 et 2000 de l'Institut du patrimoine wallon figurent effectivement dans le document déposé à la Cour et ils sont conformes aux situations précédemment déclarées contrôlées par elle. Ils sont présentés ci-dessous, suivant le schéma uniforme simplifié, adopté dans les précédents rapports de contrôle de la Cour.

(5) Ces dépassements se dégagent du compte d'exécution du budget rectifié par la Cour, qui est joint en annexe. Ils correspondent aux montants négatifs inscrits dans la colonne «Ecart».

(6) Portant règlement général sur le budget et la comptabilité des organismes d'intérêt public visés par la loi du 16 mars 1954.

COMPTE DE RÉSULTATS 1999

1. Ventes et prestations	180.282.288
Chiffre d'affaires	197.588
Autres produits d'exploitation	180.084.700
2. Coûts des ventes et des prestations	33.568.942
Approvisionnements et marchandises	1.735.605
Services et biens divers	5.102.434
Rémunérations, charges sociales et pensions	25.382.062
Amortissements	1.303.641
Réductions de valeur	0
Autres charges d'exploitation	45.200
3. Résultats nets d'exploitation (1 - 2)	146.713.346
4. Produits financiers	361.364
5. Charges financières	37.860
6. Résultats financiers nets (4 - 5)	323.504
7. Produits exceptionnels	4
8. Charges exceptionnelles	0
9. Résultats exceptionnels nets (7 - 8)	4
10. Résultat final (3 + 6 + 9)	147.036.854

BILAN 1999

Actif		Passif	
Frais d'établissement	0	Capital	0
Immobilisations incorporelles	152.621	Plus-values de réévaluation	0
Immobilisations corporelles	10.691.093	Réserves	0
Immobilisations financières	0	Bénéfice reporté	147.036.854
Actifs immobilisés	10.843.714	Subsides	0
Créances à plus d'un an	0	Provisions pour risques et charges	0
Stocks et commandes	0	Capitaux propres	147.036.854
Créances à un an au plus	303.999	Dettes à plus d'un an	0
Placements de trésorerie	0	Dettes à un an au plus	10.818.370
Valeurs disponibles	146.703.906	Comptes de régularisation	0
Comptes de régularisation	3.605	Dettes	10.818.370
Actifs circulants	147.011.510		
Total actif	157.855.224	Total passif	157.855.224

COMPTE DE RÉSULTATS 2000

1. Ventes et prestations	203.595.078
Chiffre d'affaires	956.579
Autres produits d'exploitation	202.638.499
2. Coûts des ventes et des prestations	117.911.113
Approvisionnements et marchandises	1.859.206
Services et biens divers	62.670.990
Rémunérations, charges sociales et pensions	50.673.673
Amortissements	2.664.177
Réductions de valeur	0
Autres charges d'exploitation	43.067
3. Résultats nets d'exploitation (1 - 2)	85.683.965
4. Produits financiers	7.191.342
5. Charges financières	9.451
6. Résultats financiers nets (4 - 5)	7.181.891
7. Produits exceptionnels	0
8. Charges exceptionnelles	0
9. Résultats exceptionnels nets (7 - 8)	0
10. Résultat final (3 + 6 + 9)	92.865.856

BILAN 2000

Actif		Passif	
Frais d'établissement	0	Capital	0
Immobilisations incorporelles	108.981	Plus-values de réévaluation	0
Immobilisations corporelles	28.646.359	Réserves	0
Immobilisations financières	0	Bénéfice reporté	239.902.710
Actifs immobilisés	28.755.340	Subsides	0
Créances à plus d'un an	0	Provisions pour risques et charges	0
Stocks et commandes	0	Capitaux propres	239.902.710
Créances à un an au plus	14.945.752	Dettes à plus d'un an	0
Placements de trésorerie	0	Dettes à un an au plus	26.432.694
Valeurs disponibles	222.564.099	Comptes de régularisation	0
Comptes de régularisation	70.213	Dettes	26.432.694
Actifs circulants	237.580.064		
Total actif	266.335.404	Total passif	266.335.404

4. Conclusions

En sa séance du 14 février 2006, la Cour a déclaré les comptes d'exécution du budget de l'Institut du patrimoine wallon pour les années 1999 et 2000 conformes aux comptes dont elle a, par sa lettre du 5 juillet 2005 adressée au ministre chargé du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, annoncé la clôture du contrôle, en exposant ses constatations et remarques.

Pour l'établissement des décrets de règlement définitif des budgets dudit Institut, les résultats arrêtés par la Cour figurent aux points 2 et 3 ci-dessus, ainsi que dans l'annexe ci-après.

Comptes d'exécution du budget de l'Institut du Patrimoine wallon pour les années 1999 et 2000

ANNEE 1999

	RECETTES	BUDGET	REALISATIONS
	<u>Opérations courantes</u>		
06.01.00	Produits divers		304
16.01.12	Participation personnel / titres repas		84.400
16.11.10	Produits résultant de conventions/vente de documents		72.588
26.01.01	Intérêts sur compte à vue		361.364
28.11.00	Produits résultant de la gestion de biens		125.000
46.01.10	Dotation de la Région Wallonne		180.000.000
	<u>Total opérations courantes</u>		<u>180.643.656</u>
	<u>Opérations pour ordre</u>		
06.21.00	Fonds européen - Conseil de l'Europe		246.411
	TOTAL RECETTES		180.890.067

DEPENSES		BUDGET REALISATIONS
<u>Budget de fonctionnement</u>		
Chapitre 11	<u>Personnel</u>	
11.01.11	Rémunérations : traitements bruts	16.312.521
11.02.12	Autres éléments de la rémunération	2.707.878
11.03.20	Cotisations patronales	5.461.091
11.04.31	Allocations directes : allocations familiales	53.484
11.05.40	Autres avantages	555.524
11.06.00	Autres frais de personnel	310.228
	<u>Total personnel</u>	<u>25.400.726</u>
Chapitre 12	Services et biens non repris à l'inventaire	
12.01.11	Fournitures et frais divers	2.191.752
12.02.11	Matériel informatique (fonctionnement)	99.509
12.03.11	Location/maintenance matériel s divers	38.903
12.04.10	Locaux et bâtiments administratifs	314.687
12.05.10	Matériel roulant (fonctionnement)	248.362
12.06.10	Frais juridiques et financiers	44.410
	Total services et biens non repris à l'inventaire	2.937.623
Chapitre 74	<u>Biens acquis repris à l'inventaire</u>	
74.01.10	Acquisitions de véhicules	1.492.824
74.04.20	Acquisitions de mobilier	3.279.198
74.05.20	Matériel et licences informatiques	1.060.159
74.06.20	Matériels divers dont technique	565.174
	<u>Total des biens repris à l'inventaire</u>	<u>6.397.355</u>
	<u>Total des dépenses liées au budget de fonctionnement</u>	<u>34.735.704</u>

Budget lié aux missions décrétales

Opérations courantes

12.12.30	Fournitures et services destinés aux formations	264.421
12.13.10	Actions de promotion et de communication	995.808
12.14.10	Evénements dans les biens classés ou en relation	37.708
12.15.10	Edition ou publication de documents	13.090
12.16.10	Entretien et fonctionnement des bien classés	1.593.527
	<u>Total opérations courantes</u>	<u>2.904.554</u>

Opérations d'investissement

71.11.30	Acquisitions d'immeubles	5.750.000
72.11.30	Travaux de restauration+rénovation+réhabilitation	770.000
74.11.00	Acquisitions de biens meubles divers	0
74.12.30	Frais notariés	290.258
	<u>Total opérations d'investissement</u>	<u>6.810.258</u>

Total des dépenses liées aux missions décrétales **9.714.812**

Budget pour ordre

01.21.00	Versements pour compte de tiers	246.411
----------	---------------------------------	---------

TOTAL DES DEPENSES **44.696.927**

ANNEE 2000

RECETTES	BUDGET	REALISATIONS	ECARTS (2-1)
<u>Opérations courantes</u>			
16.01.12 Participation personnel / titres repas	231.000	0	-231.000
16.11.10 Produits résultant de conventions/vente de documents	200.000	130.084	-69.916
16.12.10 Produits / stages de formation (Paix Dieu)	2.000.000	478.500	-1.521.500
26.01.01 Intérêts sur compte à vue	1.500.000	7.191.342	5.691.342
28.11.00 Produits résultant de la gestion de biens	1.000.000	3.306.445	2.306.445
46.01.10 Dotation de la Région Wallonne	180.395.000	180.400.000	5.000
<u>Total opérations courantes</u>	<u>185.326.000</u>	<u>191.506.371</u>	<u>6.180.371</u>
<u>Opérations de capital</u>			
59.11.10 Intervention Europe/travaux bâtiments classés		19.215.031	19.215.031
66.11.10 Intervention RW/travaux bâtiments classés		65.018	65.018
<u>Total opérations de capital</u>		<u>19.280.049</u>	<u>19.280.049</u>
<u>Opérations pour ordre</u>			
06.21.00 Fonds européen - Conseil de l'Europe		187.011	187.011
TOTAL RECETTES	185.326.000	210.973.431	25.647.431

DEPENSES	BUDGET	REALISATIONS	ECARTS (1-2)
<u>Budget de fonctionnement</u>			
Chapitre 11	<u>Personnel</u>		
11.01.11 Rémunérations : traitements bruts	33.350.000	33.548.749	-198.749
11.02.12 Autres éléments de la rémunération	2.330.000	3.588.810	-1.258.810
11.03.20 Cotisations patronales	9.574.000	10.897.689	-1.323.689
11.04.31 Allocations directes : allocations familiales	1.000.000	1.014.378	-14.378
11.05.40 Autres avantages	1.539.000	1.084.696	454.304
11.06.00 Autres frais de personnel	900.000	613.526	286.474
11.07.00 Commission consultative : jetons+frais	200.000	0	200.000
<u>Total personnel</u>	<u>48.893.000</u>	<u>50.747.848</u>	<u>-1.854.848</u>
Chapitre 12	<u>Services et biens non repris à l'inventaire</u>		
12.01.11 Fournitures et frais divers	2.550.000	2.825.428	-275.428
12.02.11 Matériel informatique (fonctionnement)	357.000	170.165	186.835
12.03.11 Location/maintenance matériels divers	400.000	144.708	255.292
12.04.10 Locaux et bâtiments administratifs	1.083.000	2.133.687	-1.050.687
12.05.10 Matériel roulant (fonctionnement)	610.000	639.454	-29.454
12.06.10 Frais juridiques et financiers	610.000	156.374	453.626
<u>Total services et biens non repris à l'inventaire</u>	<u>5.610.000</u>	<u>6.069.816</u>	<u>-459.816</u>

Chapitre 74	<u>Biens acquis repris à l'inventaire</u>			
74.01.10	Acquisitions de véhicules	600.000	1.021.430	-421.430
74.02.20	Téléphone et fax	30.000	0	30.000
74.03.20	Livres de bibliothèque, CD ROM, cassettes	200.000	84.000	116.000
74.04.20	Acquisitions de mobilier	400.000	775.451	-375.451
74.05.20	Matériel et licences informatiques	600.000	826.458	-226.458
74.06.20	Matériels divers dont technique	100.000	1.227.307	-1.127.307
	<u>Total des biens repris à l'inventaire</u>	<u>1.930.000</u>	<u>3.934.646</u>	<u>-2.004.646</u>
	<u>Total des dépenses liées au budget de fonctionnement</u>	<u>56.433.000</u>	<u>60.752.310</u>	<u>-4.319.310</u>
	<u>Budget lié aux missions décrétales</u>			
	<u>Opérations courantes</u>			
12.11.10	Actions de formation : contrats des formateurs	5.840.000	1.556.318	4.283.682
12.12.30	Fournitures et services destinés aux formations	1.540.000	264.074	1.275.926
12.13.10	Actions de promotion et de communication	7.500.000	6.024.767	1.475.233
12.14.10	Evénements dans les biens classés ou en relation	600.000	956.956	-356.956
12.15.10	Edition ou publication de documents	1.350.000	75.250	1.274.750
12.16.10	Entretien et fonctionnement des bien classés	400.000	275.219	124.781
12.17.10	Frais d'étude et honoraires		77.789	-77.789
33.11.10	Bourses de formation		477.200	-477.200
	<u>Total opérations courantes</u>	<u>17.230.000</u>	<u>9.707.573</u>	<u>7.522.427</u>
	<u>Opérations d'investissement</u>			
71.11.30	Acquisitions d'immeubles	30.800.000	16.641.157	14.158.843
72.11.30	Travaux de restauration+rénovation+réhabilitation	89.000.000	48.428.663	40.571.337
74.11.00	Acquisitions de biens meubles divers	500.000	0	500.000
74.12.30	Frais notariés	5.200.000	302.487	4.897.513
	<u>Total opérations d'investissement</u>	<u>125.500.000</u>	<u>65.372.307</u>	<u>60.127.693</u>
	<u>Total des dépenses liées aux missions décrétales</u>	<u>142.730.000</u>	<u>75.079.880</u>	<u>67.650.120</u>
	<u>Budget pour ordre</u>			
01.21.00	Versements pour compte de tiers		187.011	-187.011
	TOTAL DES DEPENSES	199.163.000	136.019.201	63.143.799